



CESER de Bourgogne
Conseil économique, social
et environnemental régional

« **CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013**
ET AVENANT N° 1 »
BILAN D'EXECUTION 2010

AVIS

présenté par

Clet VIOLEAU

COMMISSION N° 6

« Finances, politiques contractuelles, coopérations interrégionales,
relations européennes et internationales »

SEANCE PLENIERE DU 9 NOVEMBRE 2011

Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 23502 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : ceser@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au Bilan d'exécution 2010, du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et de l'Avenant n° 1.
- ◆ L'avis de la Commission du Conseil économique, social et environnemental régional en charge des politiques contractuelles.

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a transmis pour information au Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne¹ le bilan d'exécution 2010 du Contrat de Projets Etat-Région² 2007-2013 et de l'Avenant n° 1, préalablement à son examen par le Conseil régional.

Le CESER rappelle que :

Le présent Contrat de Projets a été signé le 22 février 2007.

Il a été « élaboré sur la base d'un dialogue permanent et constructif entre l'Etat et la Région, ainsi que de nombreux partenaires, notamment les collectivités infrarégionales ».

Il prévoyait 8 grands projets :

- A : améliorer les transports ferrés et fluviaux,
- B : structurer l'économie et accompagner les mutations,
- C : renforcer l'enseignement supérieur et la recherche,
- D : préserver la qualité environnementale des milieux naturels et de la ressource en eau,
- E : valoriser les grands sites patrimoniaux,
- F : soutenir les démarches de progrès des Filières Agricoles et Forestières,
- G : un volet territorial,
- H : promouvoir le rôle moteur de la capitale régionale.

Ce projet a été établi sur une durée de 7 ans (2007/2013), et portait sur un montant total de 627,931 M€, répartis entre l'Etat (277,088 M€, soit 44 %) et la Région (350,843 M€, soit 56 %).

Ces chiffres se répartissaient comme suit :

- 84 M€ pour les transports,
- 139 M€ pour le tissu économique, dont 83 M€ pour les filières agricoles et forestières,
- 108 M€ pour la recherche et l'enseignement supérieur,
- 92 M€ pour l'environnement,
- 39 M€ pour la culture,
- 166 M€ pour les territoires ruraux et urbains, dont 37 M€ pour la capitale régionale.

¹ CESER dans le texte.

² CPER dans le texte.

Ce contrat de projets se voulait un instrument :

- de développement durable entre les territoires urbains et ruraux,
- de développement économique, stimulé par des centres de recherche et de formations forts,
- de développement ouvert hors de nos frontières, tout en s'appuyant sur nos richesses patrimoniales.

A fin 2010, les crédits programmés par la Région et l'Etat s'élevaient à 320 M€, soit 51 % du montant total initial :

- 186 M€ (53 %) pour le Conseil régional,
- 133 M€ (48 %) pour l'Etat.

Ils ont permis :

- Au niveau ferroviaire : des travaux sur la ligne Dijon-Nevers, des investissements liés au cadencement sur Dijon-Lyon, et sur les lignes secondaires (Cravant-Avallon-Clamecy) et l'étoile de Paray-le-Monial.
- Au niveau fluvial : l'aménagement de la rivière Yonne, visant au développement du transport à grand gabarit.
- Sur le triptyque « économie, recherche, innovation », axe majeur du contrat de projets : les 2 pôles de compétitivité ont été soutenus, ainsi que les 4 pôles d'excellence de recherche. La construction de la Maison de l'Innovation contribuera à la démarche de la technopole régionale.
- En enseignement supérieur, tous les projets immobiliers sont pratiquement terminés (logements, restaurants...).
- Au niveau culturel : 4 grands projets sont engagés autour du réseau des oppida celtiques et de Cluny (Projet Cluny 2010).
- Concernant l'agriculture et les forêts : les démarches de progrès tentent de valoriser les ressources locales, et de défendre la qualité et la compétitivité de nos produits agricoles. Le nombre d'exploitations et les superficies de production biologique ont triplé en 10 ans.

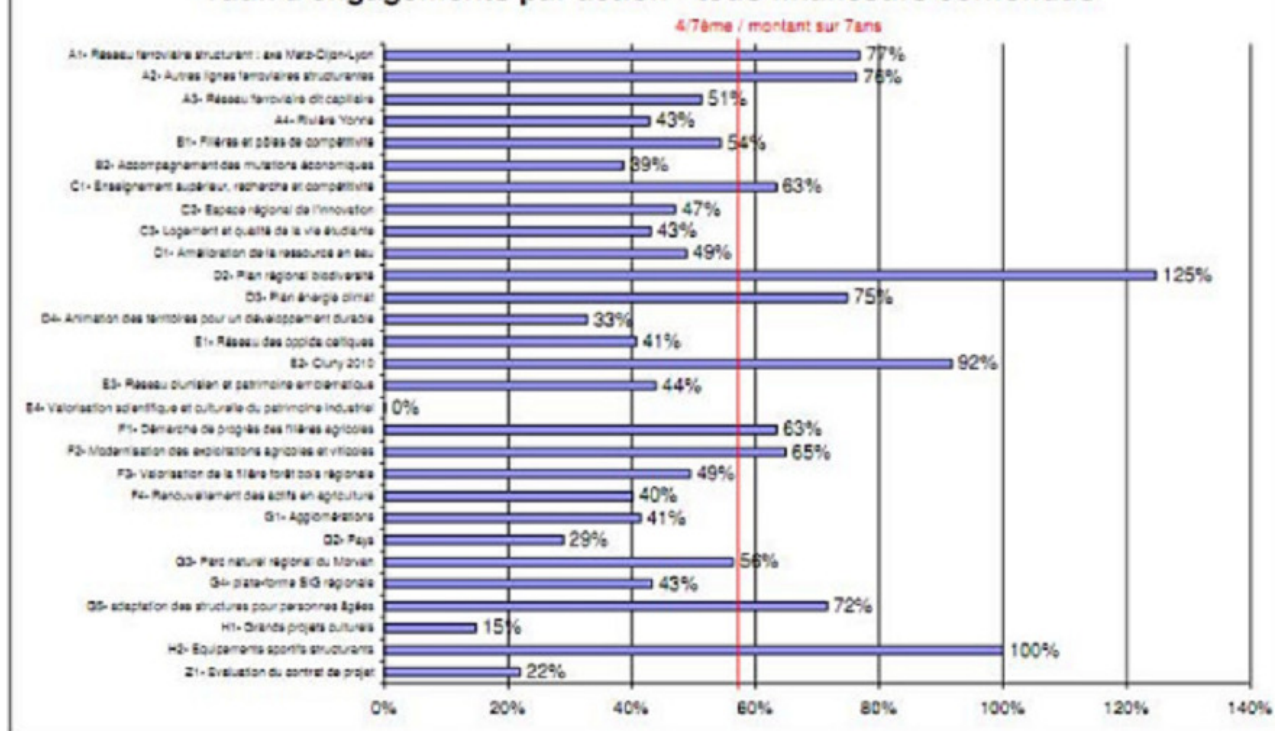
OBSERVATIONS

La plupart des Grands Projets avance au rythme prévisionnel, voire, pour certains, plus rapidement que prévu.

Le volet ferroviaire se déroule conformément aux prévisions. En revanche, le volet fluvial prend du retard. Le soutien aux démarches de progrès économique et social se poursuit dans un contexte lié à la situation conjoncturelle.

Deux projets culturels (Pôle Culture de Dijon et musée Nièpce à Chalon-sur-Saône) nécessitent des ajustements et des modifications (FRAC, ENSA).

Taux d'engagements par action - tous financeurs confondus



Pour plus de lisibilité, vous pouvez vous reporter à la page 10 du document annexe 1 du bilan 2010 du CPER 2007-2013 dans le CD-Rom

Une nécessité d'ajustements à mi-parcours (Avenant N° 1)

Cette révision repose sur 2 principes, acceptés par les deux partenaires :

- pas de changement de stratégie ni de modification des enveloppes globales, qui resteront identiques aux enveloppes initiales de 2007.
- l'avenant cherche à optimiser l'emploi de la totalité des fonds contractualisés à l'origine du CPER.

Le CESER observe que seuls 320 M€ ont été utilisés, alors que 4/7ème du CPER (à fin 2010) représentent 360 M€, soit un retard de 40 M€.

Révision CPER Bourgogne : impact financier

Grands projets CPER	Répartition par BOP	Etat		Région Dotations initiales 2007	Région Nouvelles dotations à mi-parcours	TOTAL	
		Dotations initiales 2007	Nouvelles dotations à mi-parcours			initial 2007	Nouvelles dotations à mi-parcours
A	203	43,000	43,000	41,060	41,060	84,060	84,060
B	127	8,400	8,400	28,300	28,300	55,730	55,730
	223	1,500	1,500				
	112	1,030	1,030				
	102	2,000	2,000				
	103	14,500	14,500				
C	172	12,935	12,935	58,733	59,733	98,548	109,007
	150	33,000	33,000				
	187	1,065	1,065				
	142	2,274	2,274				
D	AE	9,000	9,000	56,800	59,800	92,070	95,070
	Fds Barrier	1,050	1,050				
	ADEME	20,000	20,000				
	181	2,000	0,000				
	113	2,520	4,520				
217	0,700	0,700					
E	175	16,350	23,350	19,450	17,600	38,600	48,400
	112	2,800	1,950				
	CMN	0,000	5,500				
F	227	4,580	0,000	41,500	41,500	83,328	83,328
	154	29,500	34,080				
	149	7,748	7,748				
G	112	30,200	31,050	92,500	93,350	128,986	130,686
	157	5,286	5,286				
	113	1,000	1,000				
H	224	16,000	0,500	12,500	9,500	37,150	21,650
	131	0,000	3,000				
	175	8,650	8,650				
TOTAL		277,088	277,088	350,843	350,843	627,931	627,931

2011-09-21 CPER IMPACT FINANCIER_ SYNTHESE 4 (3)

Les commissions du CESER ont contribué à la réflexion sur ce projet d'avenant au CPER :

La Commission 1 tient à saluer la modification de l'action G4 « Plate-forme S.I.G. régionale » dans le cadre du « volet territorial » du CPER. En effet, le Conseil régional a défini une nouvelle intervention G4 « Développement de la société numérique » consacrée au développement numérique sur le territoire bourguignon et intégrant 4 volets : la téléphonie mobile, les réseaux haut et très haut débit, les services et usages numériques et Géo-Bourgogne. Les interventions se montent respectivement à 2,350 M€ pour l'Etat et 2,350 M€ pour le Conseil régional, soit un total de 4,7 M€. Néanmoins, avec les montants financiers ainsi inscrits, la Commission s'interroge sur la capacité d'action effective du Conseil régional concernant les investissements nécessaires sur cette thématique.

La Commission 4 se félicite que le Grand projet E « Valoriser les grands sites patrimoniaux » soit respecté au niveau du calendrier et des budgets.

Elle note également avec satisfaction que les projets d'équipements sportifs de l'action H2 ont été réalisés.

Concernant le projet d'avenant, la Commission se réjouit que le projet d'installation du FRAC soit maintenu et que les crédits demeurent affectés à des travaux sur des bâtiments culturels (FRAC, PESM, ENSA, Théâtre Parvis Saint Jean) malgré l'abandon du Pôle culture.

L'attention de la Commission 5 a été retenue par le retard pris dans la réhabilitation des résidences universitaires.

Les autres commissions prennent acte du bilan 2010 du CPER Etat-Région 2007-2013 et de l'avenant n° 1 au CPER.

CONCLUSION

Le CESER constate que le taux d'engagement par action, tous financeurs confondus, est globalement satisfaisant, même si quelques disparités importantes sont constatées.

Le CESER s'interroge sur la fin de ce contrat de projet (2013) compte tenu de l'échéance électorale de 2012.

AVIS ADOPTÉ PAR 55 VOIX POUR ET 11 ABSTENTIONS
--

EXPLICATIONS DE VOTE



**Intervention de Michel MAILLET
au titre de la CGT**

« Comme le projet d'avis le souligne, le bilan d'exécution 2010 montre que globalement le contrat de projet se déroule conformément aux prévisions (taux d'exécution global de 60 %, pour 57 % théorique des 4/7) mais avec, cependant, des taux d'engagement qui varient fortement d'une action à l'autre : entre 0 et 125 %. 11 actions montrent un taux d'engagement égal ou supérieur aux 4/7 et 18 ont un taux inférieur.

Nous voulons souligner en particulier que l'action Z1 « Évaluation du contrat de projet » figure parmi les plus bas taux de réalisation avec seulement 22 %. Pourtant, il nous avait semblé que cette disposition représentait une nouveauté majeure par rapport aux précédents contrats de projet. Sachant qu'un des objectifs de cette action est « d'enrichir la connaissance des effets de l'action publique mise en œuvre », il nous paraît extrêmement regrettable que cette action soit à un si faible niveau, alors que l'évaluation des effets du contrat de projet est une donnée essentielle pour son réajustement. Dans le même esprit de transparence, il aurait été souhaitable que figure, sous la même forme que le diagramme de la page 11, le niveau d'engagement de chacun des partenaires sur chacune des actions.

L'audition, ce lundi 7 novembre, des services de la Région a permis d'éclairer la commission 6 sur plusieurs éléments des contraintes posées par l'exécution du Contrat de Projet. Cependant, puisque ce sont les services de la Région qui rédigent le bilan d'exécution, il serait nécessaire, à l'avenir, que ces éléments figurent au rapport.

Pour toutes ces raisons, le groupe CGT s'abstiendra sur le projet d'avis. »

Intervention de Thierry GROSJEAN au titre de l'Environnement

« Il serait intéressant de comparer -confronter- ? ce CPER au travail accompli par notre Section Prospective... Il déclinaît 3 axes principaux :

- la compétitivité, pour stimuler le développement économique et l'emploi,
- l'attractivité pour retenir les jeunes et faire venir les entreprises,
- le développement « durable », qui implique que la dimension environnementale et le dérèglement climatique seront pris en compte dans chaque projet.

Je n'aborderai que ce dernier axe, sachant que vous avez admis qu'il doit se fondre harmonieusement dans les deux premiers.

Le problème, c'est que fleurissent dans ces temps de rigueur annoncée des projets pharaoniques en totale contradiction avec cette louable intention : LGV POCL, liaison fluviale Saône Moselle-Saône Rhin...

Pour nous, associations environnementales, ainsi que pour les comités d'usagers qui fleurissent aussi, la priorité est de remettre la SNCF et RFF sur de bons rails : le train doit redevenir un service public de proximité. Il serait socialement absurde, dans le contexte actuel, que se confirment les menaces de fermeture de 4 000 km de voies ferrées. Que la Région participe encore financièrement à ces projets au détriment de ce qui constitue sa mission première : les TER.

Nous voulons aussi répéter à l'Etat et à la Région que ces infrastructures accentuent la fragmentation des écosystèmes et la régression de la biodiversité (elles en sont même la première cause) , la perte de terres agricoles, cela en totale contradiction avec les lois existantes, les déclinaisons survivantes du Grenelle comme le Schéma régional de cohérence écologique, le Schéma régional Climat Air Energie, le plan régional santé environnement...

La protection de l'environnement et la consultation des citoyens sont inscrites dans la Constitution française et les lois européennes. Je n'ose pas imaginer nos institutions votant des engagements illégaux et/ou non constitutionnels.

Concernant le projet F -soutenir les démarches de progrès des filières agricoles et forestières-, je m'arrêterai sur la forêt, à ne pas noyer dans la filière bois. L'implantation de plusieurs grosses unités de sciage en Bourgogne a mis en évidence la difficulté à concilier le développement de l'utilisation du bois pour nos activités industrielles et artisanales avec la protection du patrimoine biologique, social et paysager que constituent la forêt et ses sols.

Il serait donc grand temps que le CESER se saisisse ou soit saisi sur cette question, et en profite aussi pour faire un point sur la biodiversité. Après, on pourrait faire sérieusement de la prospective, sur des diagnostics avérés.

A mi-parcours du CPEN, il y a certainement un virage à mieux négocier pour l'environnement. »

**Intervention de Marc BENNER
au titre du Pôle nucléaire bourguignon (PNB)**

« Nous voudrions intervenir pour appuyer les actions mises en œuvre au chapitre B « structurer l'économie et accompagner les mutations ».

Pour ce CPER et, d'ailleurs, pour le suivant à partir de 2013, nous devons fixer des priorités et des projets ambitieux. Pour ce faire, il nous faut partir de nos atouts et de nos savoir-faire comme l'industrie.

Nous sommes la 5^{ème} région industrielle de France et nous devons en être fiers. Nous devons avoir des ambitions industrielles et ne plus dire que l'industrie disparaît en Bourgogne.

Prenons les exemples des territoires de Montbard et du Creusot qui ont su, depuis 2002-2005, redynamiser leurs territoires avec l'industrie mécanique, métallurgique, nucléaire.

A Montbard, l'industrie se redéveloppe ; au Creusot, le maire, M. André Billardon, affirme qu'il y a aujourd'hui entre 500 et 700 ingénieurs qui travaillent dans l'industrie.

Il n'y a pas de fatalité des territoires industriels qui seraient condamnés. Ne disons plus que nous avons perdu beaucoup d'entreprises et d'emplois industriels mais inscrivons-nous plutôt dans une nouvelle dynamique de l'industrie en Bourgogne avec nos pôles de compétitivité, nos clusters, en particulier pour le nucléaire et l'éolien.

**Intervention de Patrick LAFORET
au titre de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Côte-d'Or**

« Je souligne l'importance de l'axe du CPER concernant le renforcement de la capitale régionale, dans une Bourgogne attirée, au Nord, par le Sud de Paris, et au Sud, par le Nord de Lyon...

Cet axe de renforcement est pertinent au titre de la capitale de la Bourgogne et aussi en qualité de tête de réseaux Est, Dijon, Besançon, Mulhouse. »